Institut National de Recherche et de Skoorth	NOTE	REF. : <b>P/ECT</b>
EMISE PAR : Patrick LAINE		PAGE : <b>.1/2</b>
OBJET : Dispositif de changement de mouflage automatique SM/DM		DATE: 15 janvier 2008
PIECES JOINTES : NEANT		
ACCESSIBILITE: ? LIBRE	m INRS m RESTREINTE	m CONFIDENTIELLE

Le système de changement de mouflage automatique des grues à tour POTAIN peut présenter un risque de décrochage de la partie inférieure de la moufle, entraînant la chute de la charge. Cette situation peut se produire en cas de choc ou de heurt sur la moufle, ou d'un mauvais accrochage de la moufle inférieure lors du changement de mouflage.

Cette note précise le matériel concerné et les dispositions à prendre.

## I - Champ d'application

Cette note concerne toutes les grues à tour de marque POTAIN et BPR équipées du système de changement de mouflage automatique et mises en service avant le 1-01-2004.

Les grues mises en service après le 1-01-2004 bénéficient déjà de la modification de la moufle par l'ajout d'un kit de contrôle de verrouillage. Toutefois, les grues postérieures à cette date et non équipées du kit rentrent dans le champ d'application de cette note.

Toutes les capacités de moufle sont concernées : 8, 10, 12, 16, 20, 25 T.

## II – Dispositions particulières

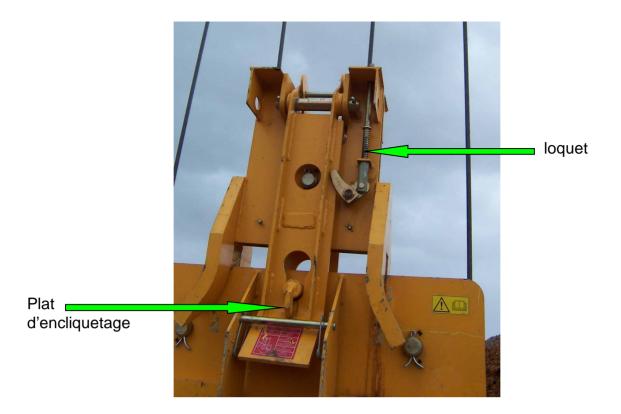
Afin de prévenir le risque de chute de la charge, il est nécessaire de prendre les dispositions organisationnelles et techniques suivantes.

## II-1 Dispositions techniques

Toutes les grues à tour citées au chapitre I doivent être équipées d'un kit de contrôle de verrouillage proposé par le constructeur. Ce kit permet :

- de donner une priorité à l'enclenchement du plat d'encliquetage situé sur la partie de la moufle non vue par le grutier. Cette mesure donne l'assurance au grutier, si le plat d'encliquetage visible est correctement enclenché, d'avoir le second plat (non visible) correctement enclenché,
- de maintenir le volet plaqué contre la moufle par un loquet de sécurité actionnable lors de l'opération de changement de mouflage. Ce dispositif s'oppose à un décrochage accidentel en cas de heurt de la moufle ou de la charge.

L'installation du kit doit être effectuée lors d'une opération de démontage de la grue.



## II-2 Mesures d'organisation

Pour les grues qui ne seraient pas encore équipées du kit de contrôle de verrouillage, il est nécessaire de brocher l'axe utilisé pour le transport dans la «position vérouillée » (voir schéma) lors de l'utilisation en configuration double mouflage.

Cette mesure permet de s'opposer à l'ouverture involontaire des volets, elle permet de s'assurer du maintien en position des plats d'encliquetage.

